



Adie Conseil
Cessation d'activité

Cessation d'activité Lexique de la cessation d'activité et sites utiles

Pour vous simplifier la vie dans un moment difficile au niveau personnel mais aussi complexe sur le plan des procédures à suivre, l'Adie met à votre disposition un **lexique de base** pour vous y retrouver dans le vocabulaire juridique.

Vous trouverez en bas de ce document des **références utiles** pour vous informer sur les démarches à suivre pendant votre cessation d'activité.

Lexique

Cessation de paiement

Situation d'une entreprise dans laquelle le montant de passif exigible est supérieur à l'actif disponible. L'actif regroupe les créances, les stocks et en-cours, les disponibilités en banque et tous les éléments dont l'entreprise peut disposer de façon quasi immédiate. L'actif peut également comprendre des facultés de mobilisation de crédits.

Le passif est constitué des dettes arrivées à échéance, non réglées et dont les créanciers peuvent exiger le paiement immédiatement (Urssaf, Impôts, banques, fournisseurs *etc.*). Il faut en outre que ces dettes soient certaines, c'est à dire non litigieuses, non contestées dans leur principe, leur montant ou leur mode de paiement, et liquides, c'est à dire avec un montant déterminé.

Cette définition (cessation de paiement) commande l'ouverture des procédures dites collectives de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

L'entrepreneur doit faire une Déclaration de Cessation de Paiements auprès du Tribunal de Commerce.

Voir : <http://www.salondesentrepreneurs.com/administration-comptabilite/comment-declarer-etat-cessation-paiements-votre-entreprise-872.html>

Cessation temporaire d'activité (Mise en sommeil)

La mise en sommeil correspond à la cessation temporaire de l'activité d'une entreprise qui ne demande pas sa dissolution. Couramment, on utilise le terme de « mise en sommeil » pour les sociétés et de « cessation temporaire d'activité » pour les entreprises individuelles.

Sa durée est limitée à :

- 1 an renouvelable une fois pour les entreprises individuelles exerçant une activité commerciale ;
- 1 an maximum pour les entreprises individuelles exerçant une activité artisanale.

Au delà, l'entreprise risque une radiation d'office.



Attention !

L'entreprise ne doit pas avoir d'établissement secondaire lorsqu'elle déclare une cessation temporaire d'activité. Dans le cas contraire, il faudra procéder à la fermeture de celui-ci.

La déclaration de cessation temporaire d'activité d'une entreprise est effectuée par son représentant légal auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) compétent. Elle donne lieu à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la mise en sommeil opposable aux tiers.

Cette formalité engendre un coût d'environ 70 € pour une entreprise individuelle. L'insertion dans un journal d'annonces légales d'un avis de mise en sommeil est facultative.

Conséquences de la mise en sommeil

Couverture sociale

Vous restez en principe affilié au régime social dont vous dépendiez avant la mise en sommeil.

Vous continuez à verser des cotisations sociales pendant cette période si vous relevez du régime des travailleurs non-salariés. Vos charges sociales sont alors calculées sur une base minimale.

Accre

La cessation temporaire d'activité n'a aucune incidence sur l'exonération de cotisations sociales accordée au titre de l'Accre.

Assurance chômage

Si vous bénéficiez du maintien partiel de vos allocations chômage après le début d'activité, vous pourrez retrouver l'intégralité du montant de votre allocation pendant la période de mise en sommeil dans la limite de la durée de vos droits et du délai de 15 ou 18 mois.

Si vous avez cessé de percevoir vos allocations chômage, vous pourrez retrouver le reliquat de vos droits si vous vous réinscrivez sur la liste des demandeurs d'emploi

au cours de la période fixée à la durée de la période d'indemnisation à laquelle vous aviez droit, augmentée de 3 ans de date à date (délai de reprise).
Le bénéfice de ces deux dispositions est soumis à la présentation d'un extrait K ou KBis établissant la cessation temporaire d'activité.

Au niveau fiscal

- Imposition sur les bénéfices

Au cours de la période d'imposition, si l'entreprise ne réalise aucun bénéfice, la société ou l'entrepreneur individuel doit cependant effectuer une déclaration d'impôt sur les bénéfices avec la mention « néant ».

- Dispense de déclaration et de paiement de TVA ;
- La taxe professionnelle n'est pas due pendant cette période.

Attention !

Il n'y a pratiquement pas d'intérêt à mettre une entreprise individuelle en cessation temporaire d'activité du fait des cotisations sociales à payer.

Défaillance de l'entreprise

Situation d'une entreprise qui n'est plus capable de faire face à ses engagements financiers.

Dépôt de bilan

Le terme de « dépôt de bilan » est à éviter car il est très souvent utilisé de manière incorrecte, en fait il désigne couramment l'action par un dirigeant de déposer au greffe du tribunal une Déclaration de Cessation des Paiements (DCP). Voir définition ci-dessus.

Dissolution de la société

Acte qui provoque la dissolution et la dés-immatriculation (radiation) de l'entreprise. La dissolution entraîne la disparition immédiate et totale de la personne morale.

Liquidation judiciaire

Procédure judiciaire qui vise à réaliser l'actif et à apurer tout le passif d'une entreprise en situation de cessation de paiements, et dont le redressement est manifestement impossible.

Elle est destinée :

- A mettre fin à l'activité de l'entreprise ;
- A réaliser le patrimoine du débiteur (l'entreprise) par une cession globale ou séparée de ses droits et de ses biens.